RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20261029-D6020261029-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 29/10/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **13**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **15**
Date convocation : **22/10/2026**	Date affichage : **22/10/2026**	Secrétaire Séance : **Paola JACOPIN**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Cécile OLLIVIER, Elisa PEDOUX, Philippe KERSULEC, Aurélien LE MOIGNE, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Bernard SALIOU, Eric BIZOUARN, Christine LESAUX.

Absent(s) excusé(s) : Marcel MORVAN (Pouvoir à Mme Hélène PAUGAM), Valérie LE BERRE (Pouvoir à M. Jean-Michel AUTRET),

D-60_2026.10.29 – Convention de coopération numérique et du Plan Numérique Local (PNL) avec la Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Le Maire expose à l'Assemblée que le développement des usages numériques, l'optimisation des outils d'administration électronique et la cybersécurité constituent des enjeux stratégiques majeurs pour l'efficacité des services publics de proximité et la lutte contre la fracture numérique territoriale.
À cette fin, la Communauté de Communes de Haute Cornouaille a validé la mise en œuvre d'un Plan Numérique Local (PNL). Ce plan vise à coordonner les actions, mutualiser les infrastructures, optimiser l'usage des données et accompagner l'acculturation des services, des élus et des citoyens aux outils informatiques.
Afin de formaliser les engagements réciproques de la Communauté de Communes et de notre commune, il convient d'adhérer à la convention type de coopération numérique jointe en annexe.
Cette convention définit notamment :

- Le cadre stratégique et les objectifs opérationnels partagés du Plan Numérique Local (PNL).
- Les modalités techniques d'intervention, de conseil et d'accompagnement assurées par les services intercommunaux.
- Les conditions administratives, juridiques et financières liées aux déploiements d'outils ou d'infrastructures informatiques partagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et suivants relatifs à la mise à disposition de services et à la mutualisation des compétences entre un EPCI et ses communes membres ;
Vu la délibération n°2026-163 du Conseil communautaire de la CCHC en date du 29/09/2026 approuvant la convention type de coopération numérique liée au Plan Numérique Local ;

Le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré**, décide par Quinze** voix pour**, Zéro** abstention**, et Zéro** voix contre

- **Approuve** les termes de la convention de coopération numérique et les orientations du Plan Numérique Local (PNL) à intervenir avec la Communauté de Communes de Haute Cornouaille ;
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

Fait à Saint-Thois, le 30/10/2026

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)